

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT  
(INDRE)**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal  
du 20 mai 2016 à 20 heures 30**

**Présents :** Christian BREC, Thierry BARBIER, Isabelle TEINTURIER, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Michèle GALLEGO, Sophie Brigitte SCHAFFER-BONFIGLIO, Pierre CUEVAS, Jean-Michel LE FOLL, Bernard MARGOT, Pierre ARRAUD, Guy TRINQUART, Franck LEROY et Christian WODRINSKI.

**Absent :** Pierre GABILLAUD (ayant donné pouvoir à Pierre CUEVAS).

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

**Ordre du jour :**

- Vote des subventions aux associations,
- Devis pour la dissimulation des réseaux téléphoniques rue de la Goutte Panière et route de la Ganne,
- Demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre de cession à l'euro symbolique du local contigu à la partie arrière de l'actuel Centre de secours,
- Devis pour l'étude géotechnique concernant le mur de soutènement du prieuré,
- Lancement de l'appel d'offres concernant le mur de soutènement du prieuré,
- Demande d'achat par un administré d'une partie de la parcelle AC 186 appartenant à la commune,
- Maîtrise d'ouvrage concernant le projet de club house,
- Plan de financement des travaux A.E.P. route de la Ganne,
- Personnel communal : modification des effectifs,
- Ajustement d'un loyer rue Emile Surun.

**Nomination d'un secrétaire de séance :**

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2016 :**

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2016 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières, est approuvé à l'unanimité.

**Vote des subventions aux associations :**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par quatorze voix pour et une abstention**, décide de verser une subvention aux associations locales suivantes :

- 70 € à l'A.N.A.C.R.,
  - 500 € à Aide à Domicile Service,
  - 100 € à Choranimus,
  - 100 € aux Amis du Soleil,
  - 1 000 € à l'Association de Jean-Marc Luneau,
  - 800 € au Comité de foire ovine,
  - 200 € à la Coopérative scolaire,
  - 90 € à l'Ensemble vocal du Boischaud Sud,
  - 70 € à la F.N.A.C.A.,
  - 1 500 € à la F.U.S.B. (sous réserve de présentation d'un budget),
  - 80 € à la Gymnastique Volontaire,
  - 100 € à Le Temps des Loisirs,
  - 500 € à Saint Be Bad,
  - 50 € à Téléthon Arcagène,
  - 550 € au Tennis Club,
  - 3 000 € à l'Association Le paysage musical d'Eva Ganizate,
  - 75 € à l'association de pêche Le Devon,
  - 2 000 € à Le Temps Suspendu,
  - 150 € à l'Epicerie Solidaire,
  - 315 € à l'Association des commerçants,
  - 1 500 € à Familles Rurales,
  - 4 000 € pour le fonds façades,
  - 100 € à Festiv Musique.
- Le spectacle de jazz de Festiv' en Marche fera l'objet d'une acquisition directe à hauteur de 1000 €.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

### **Devis pour la dissimulation des réseaux téléphoniques rue de la Goutte Panière et route de la Ganne :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte :

- le devis 0-78753 du 14 avril 2016 proposé par la Société ORANGE pour la dissimulation du réseau téléphonique rue de la Goutte Panière pour la somme de 1 740,80 €,
  - le devis 0-78169 du 14 avril 2016 proposé par la Société ORANGE pour la dissimulation du réseau téléphonique route de la Ganne pour la somme de 4 092,72 €,
- et autorise le Maire à les signer.

### **Demande du Service d'Incendie et de Secours de l'Indre de cession à l'euro symbolique du local contigu à la partie arrière de l'actuel Centre de secours :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 5 avril 2013, le Conseil municipal avait accepté de céder à titre gracieux au S.D.I.S. de l'Indre le local contigu à la partie arrière de l'Actuel Centre de secours et cadastré AD 30 an partie à la condition expresse que la commune récupère ce local dans les mêmes conditions, si, pour une raison ou une autre, le S.D.I.S. ne devait plus en avoir l'utilisation. Cependant, le transfert à titre gracieux d'un bien entre deux organismes publics est interdit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte de céder ce local, cadastré AD 30 en partie, au S.D.I.S. de l'Indre à l'euro symbolique, à la condition expresse que le S.D.I.S. lui recède à l'euro symbolique si, pour une raison ou une autre, le S.D.I.S. ne devait plus en avoir l'utilisation. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Devis pour l'étude géotechnique concernant le mur de soutènement du prieuré :**

Dans le cadre du projet de reconstruction du mur de soutènement du prieuré de Saint-Benoît-du-Sault, une étude géotechnique étant nécessaire, le Maire présente trois devis au Conseil municipal ; proposés par :

- la société Alpha BTP, domiciliée à Limoges (Haute-Vienne), pour la somme de 5 732 € H.T.,
- la société CEBTP, domiciliée à Parçay-Meslay (Indre-et-Loire), pour la somme de 13 670 € H.T.,
- la société EGSOL Berry, domiciliée à Déols (Indre), pour la somme de 21 154 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte le devis proposé par la société Alpha BTP, domiciliée 17 rue Mignet à Limoges (87100), pour la somme de 5 732 € H.T., et autorise le Maire à signer le document.

### **Lancement de l'appel d'offres concernant le mur de soutènement du prieuré :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 11 décembre 2015, le Conseil municipal avait choisi Madame Marie-Suzanne de PONTHAUD, architecte agissant pour l'E.U.R.L. MS de Ponthaud Architecte, comme maître d'œuvre pour l'élaboration d'une étude pour la restauration du mur de soutènement du prieuré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, valide le choix de Madame Marie-Suzanne de PONTHAUD comme maître d'œuvre du projet de restauration du mur de soutènement du prieuré et autorise le Maire à lancer l'appel d'offres concernant les trois phases des travaux et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Demande d'achat par un administré d'une partie de la parcelle AC 186 appartenant à la commune :**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier en date du 16 mars 2016 par lequel Monsieur Dominique SIMOND demande à acquérir une partie de la parcelle AD 186 appartenant à la commune, soit une surface de 7 mètres par 19,40 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par douze voix pour et deux voix contre et une abstention**, accepte de céder à Monsieur Dominique SIMOND une partie de la parcelle AD 186, soit la surface demandée de 7 mètres par 19,40 mètres. Les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur et une estimation sera faite par le service des Domaines pour permettre de fixer un prix de vente.

### **Maîtrise d'ouvrage concernant le projet de club house :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, choisit le cabinet AD4 architecture, domicilié 17 rue Pierre Collin de Souvigny à Le Blanc (36300) comme maître d'œuvre pour le projet de construction d'un club house contigu aux vestiaires du stade municipal et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

De même, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, charge le cabinet Alpha BTP, domicilié 17 rue Mignet à Limoges (87100), de procéder à une étude géologique pour ce projet et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Plan de financement des travaux A.E.P. route de la Ganne :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, valide le plan de financement suivant, proposé par le cabinet DB, maître d'œuvre et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes :

**Travaux d'assainissement :**

Dépenses H.T. :	
Etudes préalables :	2 800,00 €
Elaboration dossier de subvention :	500,00 €
Maîtrise d'œuvre :	3 997,41 €
Appel d'offres :	550,00 €
Coordination SPS :	2 550,00 €
Travaux :	
lot 1 – canalisations :	110 211,70 €
lot 2 – contrôles :	4 000,00 €
<b>Coût de l'opération :</b>	<b>124 609,11 €</b>

Financement :	
Subvention Conseil départemental 36 :	43 613,19 €
Subvention Agence de l'eau Loire-Bretagne :	49 843,64 €
Fonds propres commune :	31 152,28 €
<b>Total financement :</b>	<b>124 609,11 €</b>

**Travaux A.E.P. :**

Dépenses H.T. :	
Etudes préalables :	2 800,00 €
Maîtrise d'œuvre :	3 912,59 €
Travaux :	111 788,30 €
<b>Coût de l'opération :</b>	<b>118 500,89 €</b>

Financement :	
<b>Fonds propres commune :</b>	<b>118 500,89 €</b>

**Personnel communal : modification des affectifs :**

Suite à un avancement de grade, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe :	- 1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe :	+ 1

à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

**Ajustement d'un loyer rue Emile Surun :**

Suite à des travaux de rénovation effectués dans le logement situé au rez-de-chaussée du 10 rue Emile Surun appartenant à la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de fixer le loyer mensuel de départ à la prochaine location à la somme de 255 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.